

LIBRE ACADEMIE DE BELGIQUE



CHARTRE DE
FONDATION



FLA

11636



LIBRE ACADEMIE
DE
BELGIQUE



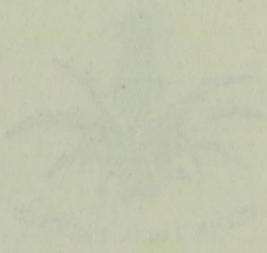
INTER FOLIA FRUCTUS

MLA
11636



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY



LIBRE ACADEMIE
DE BELGIQUE



Charte de Fondation

Fondée le 21 décembre 1901



Inter Folia
Fructus

V^{VE} FERDINAND LARCIER
BRUXELLES

1913

LIBRE ACADEMIE
DE BELGIQUE



Charte de Fondation

Fondée le 21 décembre 1801



V. FERDINAND LARCIER
BRUXELLES
1912



La Libre Académie de Belgique est
actuellement (1912) ainsi composée:

THOMAS BRAUN	G. LEMMEN
E. CLAUS	C. LEMONNIER
M. CLOSSET (M ^{lle})	M. MAETERLINCK
J. DES CRESSONNIÈRES	O. MAUS
H. DE GROUX	P. OTLET
C. DEJONGH	E. RAWAY
M. DES OMBIAUX	E. ROMBAUT
J. DESTRÉE	V. ROUSSEAU
G. EEKHOUD	PAUL SPAAK
J. ENSOR	CH. VAN DEN BORREN
L. FRÉDÉRIC	E. VANDERVELDE
CH. GHEUDE	G. VAN ZYPE
MAX HALLET	L. VARLEZ
LÉON HENNEBICQ	EMILE VERHAEREN
F. HOLBACH	A. VERMEYLEN
V. HORTA	G. VIRRÈS
P. JANSON	E. YSAYE

LIST OF MEMBERS

The (List of Members of the Society) is composed:

1. J. J. ...	1. J. J. ...
2. J. J. ...	2. J. J. ...
3. J. J. ...	3. J. J. ...
4. J. J. ...	4. J. J. ...
5. J. J. ...	5. J. J. ...
6. J. J. ...	6. J. J. ...
7. J. J. ...	7. J. J. ...
8. J. J. ...	8. J. J. ...
9. J. J. ...	9. J. J. ...
10. J. J. ...	10. J. J. ...
11. J. J. ...	11. J. J. ...
12. J. J. ...	12. J. J. ...
13. J. J. ...	13. J. J. ...
14. J. J. ...	14. J. J. ...
15. J. J. ...	15. J. J. ...
16. J. J. ...	16. J. J. ...
17. J. J. ...	17. J. J. ...
18. J. J. ...	18. J. J. ...
19. J. J. ...	19. J. J. ...
20. J. J. ...	20. J. J. ...



Charte de Fondation

Voici comment le Fondateur a déterminé les conditions de la "Libre Académie de Belgique," et du Prix annuel qu'elle distribue, dans le discours qu'il a prononcé le 21 décembre 1901, lors de la manifestation qui fut faite en son honneur au Palais de Justice de Bruxelles :

LE Comité de la Souscription, qui avait décidé, dès l'origine, qu'elle serait affectée à la fondation d'un Prix auquel (par ce que je tiens pour un insigne honneur) mon nom serait attaché, a, depuis et par un honneur nouveau, décidé de s'en remettre à moi pour les mesures d'organisation nécessaires au fonctionnement de cette institution.



Je vais, dès aujourd'hui, m'expliquer à ce sujet, dans la solennité de cette cérémonie pour moi si émouvante, espérant que mes paroles en recevront plus de gravité et de force.

Il m'a paru que le prix destiné à glorifier (avec ce que je ne puis m'empêcher de croire une exagération qui m'inquiète) la Vie que fut ma vie, devait, dans sa destination, être en rapport avec une des préoccupations qui ont dominé cette vie, et de préférence avec celle qui, dans l'intimité de ma Conscience, m'apparaît, à l'heure actuelle, comme la principale et, peut-être, la plus méritoire.

Or, je n'hésite pas à proclamer que c'est la formation d'une Jeunesse Belge, dans laquelle s'affirmeraient, plus brillantes et plus remuantes, les directions que j'ai moi-même instinctivement suivies, sans doute parce qu'elles sont l'incarnation du temps où j'ai vécu et du temps qui va suivre, du moins dans sa plus prochaine évolution et en attendant les imprévus que le mystérieux et si souvent déconcertant Avenir tient en réserve.



Cette Jeunesse je la conçois, et je l'espère, animée du sentiment et du vouloir profonds d'être de son Pays, d'en chérir tous les éléments, de les croire nécessaires à son évolution et à son épanouissement, de continuer organiquement son passé sans le dédaigner, de craindre les influences étrangères sans les haïr, d'augmenter le patrimoine patrial matériel sans pourchasser l'argent et la richesse, d'augmenter surtout notre patrimoine d'art et de pensée, de vivre une vie simple et laborieuse, de ne comprendre le luxe qu'en moyen de vulgarisation des nouveautés à réalisation difficile, destinées pourtant à devenir avec le temps en usage pour tous, de chercher dans l'existence non pas de l'impossible Bonheur mais le plus curieux et le plus pathétique spectacle qui puisse intéresser une âme virile.

Puisqu'il m'est permis de formuler un désir, je désire que le prix Edmond Picard aille d'année en année à l'œuvre d'un jeune Compatriote qui, dans le Droit, dans la Littérature, dans la Sociologie ou dans les Beaux-Arts,



apparaîtra le mieux imprégnée des idées que je viens d'énumérer et revêtue du vêtement de Beauté qui est une des conditions les plus sûres de l'humaine sympathie, de l'efficacité et de la durée.

Je souhaite même que, dans la délibération et le jugement on ne néglige pas l'aspect de la vie de l'auteur, à l'exemple de ce qu'on a fait pour moi qui ne puis être aujourd'hui signalé par aucune action éclatante, par aucune œuvre supérieure, aucun anniversaire notable, aucune récompense honorifique, aucune chance imposante de la fortune ou du succès, mais seulement, comme on a bien voulu me le dire avec une indulgente complaisance, par une allure et une tenue générales du caractère et de l'activité, colorant d'une teinte spéciale ma terrestre existence.

Réfléchissant à ceux à qui serait confiée la mission de faire cette attribution loyale et délicate, je voudrais qu'il se formât un groupe libre comme la Jeunesse parmi laquelle il y aurait à faire un choix.



Il existe en Belgique une Académie gouvernementalement organisée. Par sa composition, par son recrutement, par l'esprit qui y règne, elle exprime bien et noblement ce qu'il y a de stable et de conservateur dans le génie d'une Nation. Elle symbolise sinon la permanence immuable, du moins l'élément pondérateur sans lequel il semble que les choses iraient trop vite au gré de la Nation énigmatiquement nonchalante et qui n'admet de progrès que par le jeu des poussées compensatoires, pareilles aux voussures de l'Ogive qui se soutiennent en se contractant.

Pour l'Harmonie totale dans l'avancée d'un Peuple, il est bon que cette force conservatrice soit équilibrée par une force progressive, aussi énergiquement tirée en avant par l'Avenir, que l'autre est obstinément retenue en arrière par le Passé.

Et c'est pourquoi je pense qu'il est bon que l'Académie OFFICIELLE de Belgique soit doublée d'une Académie de Belgique LIBRE; et que toutes deux se faisant contrepoids, se dressent l'une à côté de l'autre non pas en



rivales ennemies, mais en sœurs complémentaires, exprimant chacune à sa manière et par sa spéciale organisation en accord avec sa destination sociale, l'activité d'une Nation saine et robuste, en un dyptique dont chacun des volets est également salutaire et nécessaire.

A cette Académie Libre serait dévolue la fonction de décerner le Prix formé par les contributions qui se sont fraternellement concentrées sur mon nom, et les autres prix qui, souhaitons-le avec ferveur, s'y ajouteront plus tard par la continuation du mouvement généreux que vous avez inauguré.

Sa première formation serait recrutée parmi votre Comité, au nombre de vingt ou trente membres, qui ultérieurement se renouvelleraient par cooptation en respectant l'esprit d'avant-garde que tantôt j'ai essayé de caractériser. Ils flottent déjà sur mes lèvres, les noms de Jurisconsultes, d'Ecrivains, de Sociologues, d'Artistes, qui seraient groupés dans



cette phalange, tant certaines personnalités apparaissent en accord avec le but à poursuivre et le devoir à accomplir.

Cette LIBRE ACADÉMIE DE BELGIQUE aurait des assemblées publiques, non seulement pour les prix à donner, mais encore pour ouvrir, sur les questions du moment, les débats utiles à l'avancement des idées, à l'encouragement des hardiesses, à l'amélioration des tendances novatrices, à la glorification de l'originalité, à l'infusion, dans la mentalité générale du Pays, de l'invigorante dose de Neuf sans laquelle on risque de s'ankyloser dans la sénilité et de déchoir dans la stagnation.

Ainsi se trouverait constituée, sous la forme indépendante et vierge d'organisation officielle qui convient à sa conception, une Institution qui manque jusqu'ici chez nous où les efforts des éclaireurs se réalisent certes avec la belle et confiante ardeur de la Juvénilité et de l'Espérance, mais trop souvent dans l'isolement et la débandade.



Les avant-coureurs de l'Art et de la Science auraient alors un point d'appui et de ralliement visible, qui, incessamment gagnerait en clarté et en solidité. Et de cette Manifestation qui risquait de s'amoinrir en ne visant que l'homme isolé que je suis, sortirait, à notre honneur, un organisme s'amplifiant aux proportions majestueuses et réconfortantes d'un grand intérêt général en assonance vibrante avec le développement naturel et historique de la Patrie!

EDMOND PICARD

21 décembre 1901





*A Messieurs les Membres du Comité
de la Manifestation Edmond Picard.*

MES AMIS,

Depuis la Manifestation qui a fêté ma Vie et dont le souvenir reste sur mon âme comme une dorure éblouissante, je me suis appliqué au Devoir d'organiser l'Institution que j'y avais annoncée, et que je résumais en ce titre : LIBRE ACADEMIE DE BELGIQUE.

J'en ai esquissé alors, tels que je les comprenais, l'esprit, les tendances, les rapports avec l'Académie Officielle existante, les espérances, l'activité, le mécanisme. Cet exposé a reçu une large publicité et n'a, à ma connaissance, soulevé aucune critique sérieuse. Je crois donc qu'il peut être accepté comme directoire dans le présent et pour l'avenir.



M'occupant de sa mise en pratique, j'ai songé d'abord à la composition inaugurale de la nouvelle Académie. Le choix m'a paru plus difficile que je ne l'avais entrevu, étant donné le nombre des personnalités qui, dans la remarquable effervescence où bouillonne actuellement la Belgique, représentent les idées d'avant-garde.

J'ai été amené, pour cette raison, à limiter ce choix parmi les 72 membres de votre Comité, et, même, parmi ceux-ci, j'ai, à mon très vif regret, dû me restreindre.

D'autre part, j'ai cherché à réunir, en proportions à peu près égales, des représentants des quatre ordres d'intérêts intellectuels qui étaient apparus dans la manifestation, et auxquels le Prix devait être successivement attribué : le Droit, — la Littérature, — les Beaux-Arts, — les Sciences Sociales.

Enfin, j'ai cru que la Jeunesse devait avoir sa place dans une œuvre symbolisant surtout la Nouveauté et l'Originalité dans l'évolution des idées.

Voici, en conséquence, comment il m'a sem-



blé que la LIBRE ACADÉMIE DE BELGIQUE pouvait être formée pour la première fois :

BRAUN, Alexandre, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Bruxelles, sénateur.

CLAUS, Emile, artiste peintre.

DE BAETS, Hermann, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Gand.

DEJONGH, Charles, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Bruxelles.

DEMOLDER, Eugène, homme de lettres.

DE MONT, Pol, homme de lettres.

DES OMBIAUX, Maurice, homme de lettres.

DESTRÉE, Jules, avocat à Charleroi, membre de la Chambre des représentants, homme de lettres.

EKHOUD, Georges, homme de lettres.

ELSKAMP, Max, avocat à Anvers, homme de lettres.

ENSOR, James, artiste peintre.

FRÉDÉRICQ, Léon, artiste peintre.



HALLET, Max, avocat à la Cour d'appel de
Bruxelles, conseiller communal.

HENNEBICQ, Léon, avocat à la Cour d'appel de
Bruxelles, homme de lettres.

HEYMANS, A.-J., artiste peintre.

HORTA, Victor, architecte.

JANSON, Paul, ancien Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats à la Cour d'appel de Bruxelles,
membre de la Chambre des représentants.

KUFFERATH, Maurice, musicologue, directeur
du Théâtre de la Monnaie.

LA FONTAINE, Henri, avocat à la Cour d'appel
de Bruxelles, sénateur.

LEMONNIER, Camille, homme de lettres.

MAETERLINCK, Maurice, homme de lettres.

MAUBEL, Henri (M^{me}) [Blanche Rousseau],
femme de lettres.

MAUS, Octave, avocat à la Cour d'appel de
Bruxelles, homme de lettres, directeur de
l'Art moderne.

RAWAY, Erasme, compositeur.

ROBERT, Eugène, avocat à la Cour d'appel de
Bruxelles.

ROUSSEAU, Victor, statuaire.



ROYER, Emile, avocat à la Cour d'appel de
Bruxelles.

VAN DER STAPPEN, Charles, statuaire.

VANDERVELDE, Emile, avocat à la Cour d'appel
de Bruxelles, membre de la Chambre des
représentants.

VERHAEREN, Emile, homme de lettres.

A ces trente noms, ceux qui les portent, réunis le 28 janvier 1902, ont ajouté les suivants :

DEGREEF, Guillaume, avocat à la Cour d'appel
de Bruxelles, recteur à l'Université Nouvelle de Bruxelles.

VIRRÈS, Georges, homme de lettres.

Les postes de *Secrétaire* et de *Trésorier* PERMANENTS et avec voix délibérative seront remplis respectivement par M. Jacques DES CRESSONNIÈRES, avocat à Bruxelles, Président de la Conférence du Jeune Barreau, et par M. Charles GHEUDE, avocat à Bruxelles, membre du Conseil provincial, qui ont rempli ces fonctions auprès de votre Comité avec un zèle parfait.



Une remarque : C'est au vœu de quelques-uns de nos amis, très volontiers de ma part, et pour rendre hommage à l'idée féministe de plus en plus en faveur et si conforme à la Justice, que le nom de M^{me} MAUBEL (Blanche ROUSSEAU) a été substitué à celui de son mari, membre du Comité.

Je souhaite et j'espère que les choix ci-dessus de Jurisconsultes, de Littérateurs, d'Artistes, de Sociologues, tous Belges naturellement, recevront votre consécration et celle de l'opinion. Le nombre en pourra être modifié par l'Académie elle-même.

J'ajoute quelques indications pour le fonctionnement administratif.

Il me semble superflu de nommer un Président et de rédiger des Statuts en la forme habituelle.

A chacune des séances, le Président serait, ainsi que le Bureau, désigné d'après le moment et l'opportunité; apparemment avec la parfaite adaptation aux circonstances et le tact qui s'obtiennent aisément quand on n'est pas engagé dans les liens étriqués d'une réglemen-



tation et les arguties qui germent inévitablement des textes. Les décisions seraient prises après les discussions qui, lorsqu'elles sont loyales et libres, révèlent suffisamment la volonté d'une assemblée et, en général, rendent les votes inutiles. Si, dans un cas exceptionnel (je n'en entrevois guère d'autre que l'attribution des prix), un vote était nécessaire, les membres résidant à l'étranger pourraient voter par lettre.

Afin de conserver à l'Institution une plus grande fraîcheur de Vie, je crois qu'il est bon que ses membres ne s'y éternisent pas et qu'un renouvellement par quart tous les quatre ans sera salutaire. On y resterait donc, au maximum, seize années, mais il n'y a aucun motif de ne pas admettre la rééligibilité après une absence d'au moins un des termes de quatre ans. Les trois premières sorties de huit se feraient par tirage au sort parmi les trente-deux fondateurs. Les sorties ultérieures porteraient sur les membres le plus anciennement admis.

Tous les vides ou les augmentations de





membres se feraient par cooptation. En cas de parité de voix, le plus jeune d'âge serait préféré.

Les séances, sauf celles relatives au choix pour l'attribution des prix, seraient publiques et les assistants y auraient voix consultative sous le contrôle du Bureau. Ces séances pourraient avoir lieu chaque fois qu'une question intéressant l'un des quatre objets fondamentaux de l'Académie paraîtrait le conseiller. L'Académie maintiendrait ainsi son activité et affirmerait son influence.

Le prix, qu'elle décernerait pour la première fois en 1903, ne saurait être considérable dans l'état actuel de ses ressources. Peu importe. Il faut qu'il soit surtout honorifique, qu'il atteste à celui qui l'obtiendra que sa mentalité apparaît en accord avec les idées les plus progressives de l'Art et de la Science. Je ne puis m'empêcher de croire qu'un intérêt pécuniaire trop considérable offert en appât aux intelligences peut fâcheusement, malgré les meilleures intentions, mêler des préoccupations sans noblesse aux efforts des Artistes et des Penseurs.



Pour ce que je ne dis pas ici, la LIBRE ACADEMIE DE BELGIQUE restera maîtresse de se décider d'après les imprévus inévitables, sauf à respecter toujours l'ESPRIT D'EN AVANT qui a présidé à sa fondation et qui la justifie.

Qu'Elle existe ainsi *Ad multos annos!* et qu'Elle vive *Omnia fraternè!*

EDMOND PICARD

Bruxelles, le 1^{er} Février 1902.



THE [illegible]

[The following text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a multi-paragraph document.]



Attribution du Prix annuel

Liste des Lauréats de la Libre Académie
de 1901 à fin 1912

1902. Musique V. VREULS
1903. Histoire E. BAIE
1904. Littérature E. GLESENER
1905. Peinture E. BEAUCK
1906. Littérature L. DUMONT-WILDEN
— Droit F. HOLBACH
— Droit P. VANDER EYCKEN
1907. Théâtre P. SPAAK
1908. Littérature E. DE BRUYN
1909. Musique L. JONGEN
1910. Reliure d'art Mlle LA BRUYÈRE
1911. Architecture L. SNEYERS
1912. Littérature F. HELLENS

LIST OF MEMBERS

1911-1912

THE ASSOCIATION OF AMERICAN
GEOLOGISTS

V. W. WELLS	1911
E. S. COOK	1911
E. CLAPP	1911
E. BEAVER	1911
J. DUNN-WILSON	1911
F. HOLLAND	1911
F. VAN DER WOUDE	1911
F. S. COOK	1911
E. DE WIT	1911
J. JONES	1911
M. LA BOUTE	1911
L. SMITH	1911
H. HILL	1911



Le roulement statutaire a fait disparaître, par la voie du sort, en 1906, huit membres, savoir :

G. DEGREEF

M. ELSKAMP

HEYMANS

KUFFERATH

BLANCHE ROUSSEAU

POL DE MONT

H. LAFONTAINE

E. ROYER

Ils ont été remplacés par :

M. CLOSSET (M^{lle})

Femme de lettres.

H. CARTON DE WIART

Avocat, homme de lettres.

H. DE GROUX

Artiste peintre.

L. DUMONT-WILDEN

Homme de lettres.

F. DURANT

Compositeur de musique.

PAUL OTLET

Avocat
Secrétaire général de l'Institut
International de Bibliographie.

L. VARLEZ

Homme de lettres.

G. VAN ZYPE

Homme de lettres.

MEMORANDUM

The following members of the Board of Directors were elected at the meeting held on the 10th day of May, 1900.

Wm. H.
...	...
...	...
...	...

It was also resolved that

...	...
...	...
...	...
...	...
...	...



En 1910, le sort fit disparaître :

ALEX. BRAUN
H. CARTON DE WIART
HERMANN DE BAETS
L. DUMONT-WILDEN
F. DURANT

EUGÈNE DEMOLDER
EUGÈNE ROBERT
Décédé.
C. VANDER STAPPEN
Décédé.

Ils ont été remplacés par :

THOMAS BRAUN
Avocat, homme de lettres.
FERNAND HOLBACH
Avocat à la Cour d'appel.

G. LEMMEN
Artiste peintre.

E. ROMBAUT
Statuaire.

PAUL SPAAK
Avocat, homme de lettres.
CH. VANDEN BORREN
Avocat, musicologue.
AUGUSTE VERMEYLEN
Professeur à l'Université
de Bruxelles.
EUGÈNE YSAYE
Musicien et compositeur.

MEMORANDUM

En 1910, le sort se disputait :

1. M. B.	2. M. B.
3. M. B.	4. M. B.
5. M. B.	6. M. B.
7. M. B.	8. M. B.

Ils ont été remplacés par :

1. M. B.	2. M. B.
3. M. B.	4. M. B.
5. M. B.	6. M. B.
7. M. B.	8. M. B.



Mes chers Amis,

Je pense que la LIBRE ACADÉMIE devrait ne pas oublier parmi les branches artistiques susceptibles d'être glorifiées par son prix annuel : **L'Éloquence.**

On se souvient trop peu chez nous (et ailleurs) que l'Éloquence est un des arts les plus puissants et les plus charmeurs, qui eut, de tout temps, des représentants aussi illustres que tous les autres arts. Il joue, surtout de nos jours, un rôle considérable dans la vie politique, dans la vie judiciaire, dans la vie esthétique.

Il rentre, d'après moi, dans le programme de notre Institution, non pour l'attribuer dès cette année, ce qui serait trop brusque, mais pour convier à choisir qui en serait digne en observant les efforts de ceux qui, chez nous, le pratiquent avec honneur et beauté.



Cet élément de votre activité encourageante qui eut déjà tant d'effets salutaires, attirera, apparemment, votre attention sur l'Art dramatique dans lequel se sont distingués des acteurs belges remarquables dont assurément la lignée n'est point tarie.

Je reste, mes chers Amis, votre fidèlement attaché

EDMOND PICARD

13 décembre 1912.

